



ACCIDENT SANS ASSURANCE CIVILE

Par **emaxav**, le **18/05/2010** à **20:45**

Bonjour,

J'ai une interrogation :

Mon frère avait à l'époque 16 ans, il vivait chez ma mère. Mon père était lui au chômage et vivait chez sa compagne qui elle était en location.

Mon frère, un soir, s'est battu avec un jeune adulte qui voulait le frapper avec une batte de base ball il a répondu malheureusement avec un coup de couteau. A l'époque, ma mère ne s'occupait guère de lui et mon père vivait à l'autre bout de la France.

Suite à cet accident la personne a été blessée avec des conséquences physiques. De là la victime a porté plainte contre mon frère. Comme il était mineur ma mère était responsable et mon père aussi. Ma mère a pu faire marcher son assurance civile par contre mon père n'en avait pas à l'époque, je rappel au chômage et vivant chez sa compagne. Au tribunal, les tors on été pour mon frère et il lui ont réclamé 240 000 Euros. L'assurance de ma mère a defendu le dossier en totalité et en informant mon père qu'il prenait à sa charge la somme dans sa totalité.

Depuis changement de situation très inquiétante, il reclame la moitié de la somme à mon père. Que faire dans une telle situation ? Que peut faire mon père pour se défendre ?

J'attend vos reponses car la situation est très stressante.

Merci à vous.